AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-6-69 935070

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

3ème supplément au bulletin N° 104 de Mai 1969 — 29 Mai 1969 — page 17

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (toutes régions) - BLACK-ROT (zones contaminées) - VERS DE LA GRAPPE (toutes régions)
En raison des températures élevées de la semaine dernière et des pluies généralement fortes qui ont suivi, les traitements fongicides et insecticides contre ces divers parasites devront être généralisés aux régions ou parcelles non encore concernées ou renouvelés dans les autres cas. Ce traitement mixte devra être appliqué avant le 2 juin.

INFORMATIONS

1°- Soigner la protection contre l'Oïdium sur cépages sensibles particulièrement en période tiède sur sol humide et dans les situations abritées.

2°- Surveiller le développement des araignées rouges et utiliser le cas échéant contre les vers de la grappe un produit également acaricide. Toutefois dans les régions où les acariens de la vigne se sont montrés résistants aux organo-phosphorés, il sera prudent de prévoir l'adjonction d'un acaricide spécifique.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - Le traitement primordial des 24-25 avril ayant été généralement empêché par l'état des terrains, les tavelures sont maintenant présentes dans la quasi totalité des vergers. La protection à une cadence assez rapide doit donc être maintenue; elle sera particulièrement intéressante sur pommiers où seules les feuilles sont jusque là très touchées. On devra appliquer un traitement dès réception, renouvelé entre le 6 et le 8 juin (date d'extériorisation des contaminations du 25 au 28 mai).

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Appliquer un dernier traitement, soit dès réception, soit de suite après la fin de la récolte, suivant la date probable de cette dernière.

CARPOCAPSE - Aucun traitement n'est à prévoir pour l'instant.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (en pépinières et sur arbres en formation)- Avant le 3 juin, renouveler les traitements précédents et les étendre à toutes les régions non encore concernées.

MOUCHE DE LA CERISE - Les conseils du bulletin précédent restent valables.

COCHENILLE DU MURIER (sur pêcher)- Appliquer un premier traitement dès réception dans les vergers bien situés de la Drôme et de l'Ardèche, entre le 1er et le 4 juin dans les autres cas.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P62